

LE SUJET DE L'ACTE

par le groupe de préparation des journées d'octobre

Ce texte est un retour sur les récentes journées de l'École Psychanalytique de Sainte-Anne qui se sont tenues les 8 et 9 octobre derniers et dont le titre était : « Sait-on ce qu'est un acte ? »

Leur enjeu était de cerner ce que la psychanalyse appelle acte à partir de sa forme la plus extrême qu'est le passage à l'acte psychotique, celui auquel sont en particulier confrontés les experts psychiatres et psychologues auprès des tribunaux. Les dimensions de l'acte, pour s'en tenir à ce que la psychanalyse entend par ce terme, sont en effet d'une grande variété. Poser un acte ce n'est pas prendre acte d'un fait et l'acting-out n'est pas le passage à l'acte. Les actes notariés, de naissance, de mariage ou de décès, viennent cependant scander les temps essentiels de notre existence. Il faudra également éclairer les raisons qui conduisent Sigmund Freud à parler d'acte manqué et Jacques Lacan d'acte psychanalytique. Jacques Lacan a en effet tenté de proposer une conception de l'acte qui puisse rendre compte de ces différents registres, ce qu'il appelle le point d'acte. Sa caractéristique semble de déterminer pour le sujet un temps essentiel : ce qui définit un acte au sens analytique, c'est que le sujet n'est plus le même avant et après cet acte, sur un mode irréversible. Au fil du travail de préparation de ces journées ce thème est cependant apparu comme une des questions cliniques les plus difficiles, les plus énigmatiques aussi, que nous avons à affronter, en tant que praticiens.

C'est d'ailleurs une caractéristique de l'enseignement de Marcel Czermak que de partir des notions cliniques les plus difficiles, de ces circonstances cliniques qui échappent à la compréhension, c'est-à-dire de suivre l'indication de Jacques Lacan dans le séminaire sur les psychoses « il ne faut pas comprendre », pour considérer que nous tenons, dans ces situations, des enjeux essentiels à partir desquels peut s'élaborer une doctrine solide. Si « la clinique c'est le Réel », et Lacan ajoutera « le Réel en tant qu'impossible à supporter », alors ce sont bien de tels registres, ceux qui échappent à toute compréhension, qui peuvent servir de repères essentiels pour la clinique. La manie, la mélancolie, l'automatisme mental et le

passage à l'acte donc, sont de tels points fixes de la clinique, de ceux qui résistent à toute compréhension et peuvent constituer de tels points de repère. Dans son séminaire inédit et tenu au cours des années 1984/85 dans les locaux de l'Association Freudienne, Marcel Czermak identifiait ainsi trois types de réponses dans le Réel : l'acte, l'hallucination et la réponse psychosomatique. Il ajoutera plus tard l'angoisse à cette liste. Cette série a le mérite de répertorier des phénomènes dans le Réel, c'est à dire non dialectisables, non interprétables comme tels mais que l'analyste, s'il doit se garder de les interpréter, doit pouvoir lire.

L'Ecole Psychanalytique de Sainte-Anne a proposé de préparer ces journées en se soutenant de la lecture d'un certain nombre de textes rassemblés dans la cinquième édition du Journal de Bord. Hormis le séminaire tenu par Marcel Czermak, ces textes regroupaient l'article sur « Les meurtres immotivés » de Paul Guiraud, cité par Lacan dans son séminaire consacré aux structures freudiennes des psychoses, un texte dépliant l'apologue « Tu es ma femme » amené par Lacan au fil de son séminaire et qui vient souligner l'articulation de l'acte et de la parole pleine, enfin, ce Journal de Bord proposait un document ayant une valeur autant historique que clinique : les transcriptions d'entretiens d'un patient ayant commis un passage à l'acte homicide sur un voisin de chambre d'hôpital et ayant été hospitalisé, à la suite de ce passage à l'acte, dans le pavillon dirigé à Sainte-Anne par le Docteur Marcel Czermak à Sainte-Anne. Il s'agit d'entretiens de ce patient avec Marcel Czermak puis avec Jacques Lacan au cours de son hospitalisation au Centre Hospitalier Sainte-Anne en Janvier et février 1980.

Ces quatrièmes journées annuelles ont pris comme point de départ, comme c'est leur règle de fonctionnement, différentes situations cliniques spécifiques, souvent présentées par les plus jeunes des élèves de l'Ecole Psychanalytique de Sainte-Anne. Ces situations cliniques impliquaient toutes cette dimension de l'acte. Ce dispositif des journées est lui-même analytique. L'enjeu de la présentation de ces situations cliniques par des jeunes praticiens à d'autres plus expérimentés était effectivement de pouvoir faire acte pour ces plus jeunes, comme un moment de contrôle peut faire acte pour qui se soumet à cet exercice. Suivant l'enseignement du Docteur Marcel Czermak, ces temps de présentation se sont attachés à un

travail sur les transcriptions les plus fidèles possibles des entretiens de ces patients. L'étude de ces entretiens a permis d'isoler un certain nombre d'invariants concernant cette clinique. Si le travail des journées n'a pas permis d'aboutir à des conclusions définitives, ce texte se propose néanmoins d'avancer quelques propositions cohérentes concernant la clinique de l'acte.

Le passage à l'acte et son objet :

Ce texte s'intitule *Le sujet de l'acte*, mais un premier constat nous conduit à remarquer que l'objet de l'acte est, dans un premier temps, bien plus facile à isoler que ledit sujet. C'est donc par un détour par la notion d'objet, que nous pourrions approcher les enjeux essentiels de l'acte et peut-être éclairer cette question, particulièrement délicate, du sujet de l'acte.

Disons que l'objet de l'acte, celui qui en est la victime, semble se répartir selon deux registres : l'objet de rebut et l'objet éminent.

Comme Thierry Florentin le faisait remarquer dans son introduction aux journées, la prostituée, ou le Sans Domicile Fixe, celui que l'on réduit à trois petites lettres, l'innommable donc, voire l'anonyme c'est à dire l'innommé, « n'importe qui », sont des objets privilégiés du passage à l'acte psychotique. Paul Guiraud dans son article sur les meurtres immotivés émet l'hypothèse que dans son acte meurtrier, ce que l'aliéné vise c'est « le mal », c'est à dire un objet ambigu qui atteint le monde autant que l'aliéné lui-même. « Il a projeté dans la société son pessimisme intérieur. Il a fusionné la notion de sa maladie avec celle du mal social ou plutôt il a symbolisé la première par la seconde », dit Paul Guiraud. Très attentif à cet article, en particulier au moment de l'écriture de sa thèse mais aussi pendant son séminaire consacré aux *Structures freudiennes des psychoses*, Jacques Lacan reprendra cette hypothèse en soulignant que c'est son propre être que vise l'aliéné au cours de l'acte meurtrier. Thierry Florentin soulignait avec précision, ce que l'élaboration de l'objet *a*, par Jacques Lacan devait à ce repérage. Ce qui nous fait horreur dans le passage à l'acte psychotique, dans le meurtre immotivé qui en est la forme la plus énigmatique, c'est que s'y manifeste au premier plan la

venue de cet objet dit a par Lacan sous sa forme la plus crue, sous la forme de l'énucléation qui vient faire rouler les yeux sortis de leurs orbites des maitresses de maison des sœurs Papin, par exemple.

Il y a une autre cible connue du passage à l'acte psychotique, c'est le personnage éminent. Le roi ou le président de la République, le maire ou le curé du village, le chanteur à la mode plus récemment, voire le psychiatre, constituent des victimes régulières du passage à l'acte dans son registre paranoïaque. Ce personnage est alors identifié et désigné de longue date, si bien que la survenue de l'acte semble ici, pour le psychiatre, pouvoir être plus facilement prévenu. Constatons cependant que la forme différente que prend l'objet de l'acte dans la paranoïa, n'en implique pas moins le registre de l'objet a .

Certaines formulations d'Aimée, prélevées dans le travail de thèse de Jacques Lacan et isolées par Edouard Bertaud et Luc Sibony au cours de ces journées, rendent compte des modalités conjointes du rapprochement de l'objet, de la mort en particulier, et de la survenue du passage à l'acte paranoïaque. Aimée craint en effet de plus en plus pour la vie de son fils, elle voit ses persécuteurs se rapprocher d'elle et de son fils et c'est pour mettre fin à ce risque qu'elle va tenter de frapper mortellement l'actrice qui constitue le centre de son délire de persécution. « Je craignais de plus en plus pour la vie de mon fils, dit Aimée. S'il lui arrivait quelque chose, j'aurais pu passer pour une mère criminelle. » C'est donc pour éviter de passer pour une (mère) criminelle, qu'elle va commettre un crime. Ces formulations soulignent combien est ambiguë la place – entre le sujet et l'autre – de l'objet qui est frappé dans le passage à l'acte psychotique.

On peut émettre cette première hypothèse dans ce contexte que si ce que vise l'aliéné dans son acte c'est bien l'objet dit petit a par Lacan, il attend de son acte une coupure, une séparation de cet objet que Lacan dit pourtant insécable, un tranchement qui pourrait réinstaurer une opposition signifiante initiale qui lui fait défaut de façon de plus en plus manifeste. Si c'est bien un tranchement de l'objet, une tentative d'opérer une opposition

signifiante fondamentale dont il s'agit, celle qui séparerait le bien et le mal par exemple comme semble l'indiquer Paul Guiraud, alors on saisit mieux que cet acte puisse être à même d'instaurer un nouveau sujet.

Comme le soulignaient Edouard Bertaud et Luc Sibony, ces éclairages viennent rendre compte de la difficulté et de l'attrait concomitant du terme de paranoïa d'autopunition utilisé par Lacan dans sa thèse. S'il vise bien « le sujet lui même dans son être », autrement dit l'objet a , le passage à l'acte est nécessairement autopunitif, à cette nuance près qu'il ne saurait y avoir aucune autopunition puisque ce terme suppose un registre de division subjective dont le passage à l'acte signe plutôt l'absence.

L'articulation du passage à l'acte et du transfert :

C'est une question essentielle, si l'on veut traiter la question psychanalytiquement, au-delà de son abord psychiatrique. Disons que ces journées ont permis de spécifier deux positions distinctes à l'égard du transfert en ce qui concerne le passage à l'acte psychotique. Ces deux situations rendent compte sur un mode distinct de cette assertion de Marcel Czermak selon laquelle « les psychoses résistent mal au transfert ». Nous verrons dans la suite de notre propos que cet enjeu du transfert est également au cœur de la distinction entre passage à l'acte et acting-out.

Dans le cas des paranoïas, du passage à l'acte érotomaniaque ou de celui du cas Aimée de Lacan par exemple, c'est l'exacerbation du transfert sur un persécuteur – ou un objet comme s'exprime Clérambault en parlant de l'objet d'érotomanie – qui semble conduire au passage à l'acte. Cet objet est spécifié, identifié de longue date, c'est un persécuteur désigné comme s'expriment les psychiatres. Le passage à l'acte survient alors au terme d'une évolution progressive qui peut être marquée de temps différents (espoir, dépit, rancune, pour reprendre la temporalité du transfert érotomaniaque décrite par Clérambault) mais qui se caractérise par son intensité transférentielle croissante jusqu'à la plus grande proximité avec l'objet qui se conclue dans le passage à l'acte. Le passage à l'acte semble bien ici mettre fin à

la lente montée du transfert dans son registre irrésistible dans les psychoses, centré sur un personnage identifié de longue date. C'est néanmoins, une montée progressive des tensions transférentielles, une proximité de plus en plus importante de l'Autre qui va conduire à la survenue du passage à l'acte.

Les choses semblent se passer sur un mode différent dans le cas des meurtres immotivés chez les schizophrènes tels qu'ils ont été décrits par Paul Guiraud. Dans ce cas, le passage à l'acte semble bien toucher un anonyme, sur un mode imprévisible. Il vient frapper, non pas un persécuteur désigné, un personnage éminent, mais le mal comme tel, celui-ci semblant aussi bien désigner la maladie du sujet que le mal de la société. Ici le passage à l'acte semble non pas survenir au terme d'une lente montée du transfert mais à son orée, à son point de départ, au moment de l'instauration d'un transfert possible sur un personnage qui n'est donc pas encore identifié, qui, l'instant d'avant était « n'importe qui ». La survenue imprévisible de cet acte semble mettre fin à la possibilité de l'instauration d'un transfert à peine ébauché. La présentation par Sabine Chollet et Elsa Caruelle-Quilin du cas de ce jeune patient reçu en hospitalisation à Sainte-Anne par les Docteurs Czermak et Lacan en janvier 1980 permettait de repérer cette survenue du passage à l'acte à l'orée de la mise en place du transfert.

La perte de toute place dans le temps de l'acte et la question du savoir :

Nous approchons cette question du sujet de l'acte lorsque nous repérons que le sujet au moment de son acte, perd toute place subjective. Cette constatation vaut pour tout acte. Elle est particulièrement sensible dans la clinique du passage à l'acte dans les psychoses. Le sujet y semble aspiré par le transfert sur un mode irrésistible, qui semble lié à l'approche progressive de l'objet et de la rencontre de celui-ci. S'il est régulièrement dans l'impossibilité de rendre compte de son acte – problème classique auquel se confrontent les experts – c'est parce que, dans sa rencontre avec l'objet, le sujet disparaît. On pourrait interroger ici le terme juridique de « non-lieu », utilisé naguère par l'article 64 du code pénal, pour souligner que s'il signifie « il y a non-lieu à instruction », il peut s'entendre comme une conséquence de cette perte radicale de toute place pour le sujet psychotique au moment de son acte. Le Cas d'Eric,

présenté par Amal Hachet au cours des journées en constituait une illustration particulièrement éclairante. Soulignons, pour faire écho au titre des ces journées « Sait-on ce qu'est un acte ? », qu'une des caractéristiques du passage à l'acte dans les psychoses est l'absence régulière de tout savoir sur cet acte, voire sur la transformation que cet acte a opéré sur le sujet.

Cette constatation pourrait aussi s'adapter à d'autres moments essentiels de nos vies. Dans son ouvrage « La traversée des frontières », Jean-Pierre Vernant fait état d'un échange qui semble l'avoir laissé sur une interrogation essentielle. Au cours d'un congrès, un journaliste l'interroge sur le fait qu'il ait passé toute sa vie à s'intéresser aux actes héroïques présents dans les textes de la Grèce antique – confère son travail admirable sur la figure d'Achille par exemple – sans jamais mentionner que lui-même avait un passé dans la Résistance au cours de la seconde guerre mondiale. Cette remarque semble dans un premier temps irriter Jean-Pierre Vernant, qui fait remarquer que de tels propos n'ont pas leur place dans un colloque qui se veut rigoureux. Il souligne que son passage dans la Résistance au cours de la guerre n'avait rien d'une circonstance héroïque mais tenait à une confusion de la Gestapo entre son frère, membre du parti communiste, et lui-même, situation qui l'avait contraint à abandonner ses études pour s'engager dans la lutte armée contre l'occupant allemand. Jean-Pierre Vernant répond à la question qui lui est adressée concernant son propre acte sur un mode tout à fait usuel : « Je n'ai pas eu le choix », « la conjoncture m'a imposé cette décision ». C'est la réponse la plus courante que le sujet, quelle que soit sa structure, peut apporter pour rendre compte d'un acte qui l'a traversé. Dans l'acte le sujet perd toute place subjective mais également ici toute place sociale, il est littéralement éjecté de sa place, mais ce temps n'en a pas moins pour lui des conséquences essentielles.

Dans la suite de cette réaction, Jean-Pierre Vernant fera état de son regret de sa réponse initiale pour indiquer combien cette question, si elle gardait pour lui une dimension énigmatique, n'avait pas moins toute sa valeur. Il indiquait effectivement qu'il ne pouvait pas ne pas constater dans ses écrits la fonction centrale de l'acte héroïque à partir de son retour

à la vie civile, alors même que cette dimension ne semblait pas l'avoir préoccupé auparavant dans sa vie et alors même que son entrée dans la Résistance ne procédait pas d'un choix réfléchi. Nous avons peut-être là l'illustration de ce que la psychanalyse appelle acte. Pris dans une conjoncture dans laquelle le sujet ne peut répondre à partir des repères symboliques qui sont les siens, il s'éjecte de sa propre place sur un mode dont il ne peut répondre subjectivement mais qui va le transformer et déterminer les enjeux ultérieurs de son existence.

Différents type d'actes peuvent ainsi survenir dans le déroulement de la cure analytique et ce fut un enjeu de ses journées de revenir en particulier sur la distinction du passage à l'acte et de l'acting-out, impliquant la question du transfert. L'intervention de Bassam Aoun permettait, à partir de la reprise de l'article de Marcel Czermak *Symptôme, acting-out et passage à l'acte*, de reprendre l'opposition mais aussi l'articulation clinique de ces registres. Dans le passage à l'acte, une conjoncture spécifique vient, dans un pur automatisme, conjoindre le sujet avec l'objet. L'acte éjecte le sujet de la scène, souvent sur un mode suicidaire, emblématiquement celui d'une défenestration qui survient sur un mode inopiné et dont la survenue n'est pas le seul fait de la clinique des psychoses mais peut advenir dans une conjoncture au cours de laquelle le sujet était démuné des repères symboliques qui lui auraient permis de répondre à la question à laquelle il se trouvait confronté. Dans l'acting-out, dont nous devons la conceptualisation à l'école anglaise de psychanalyse – c'est à dire à la psychanalyse, alors que la notion de passage à l'acte est issue de la psychiatrie – une interpellation transférentielle, souvent dans un cadre qui n'est pas celui de l'analyse mais celui de l'interprétation sauvage, fragilise la place du sujet le conduisant à l'acting-out, à une monstration phallique qui n'est pas éjection de la scène comme dans le passage à l'acte mais une remontée sur scène qui met en avant le repère symbolique essentiel du sujet. Annie Pauleau et Agnès Rimbert ont pu souligner avec précision combien cette clinique de l'acting-out pouvait se révéler précieuse à la lecture de cas de névrose et du registre de l'hystérie crépusculaire en particulier.

L'acte entre Symbolique et Réel :

Dans un apologue intitulé « Tu es ma femme », Jacques Lacan souligne, en reprenant la fonction de cette formule à de nombreuses reprises, combien c'est la constitution d'une parole pleine, c'est à dire d'une adresse à un Autre qui permet d'instaurer un circuit complet de la parole – qui fait que s'adressant à celle à qui il dit « Tu es ma femme », le sujet reçoit indirectement son message sous une forme inversée « Je suis ton homme », ou « Je suis ton mari » – qui peut pour le sujet faire acte, peut opérer pour lui un changement tel qu'il ne sera plus le même avant et après cette parole. C'est, dans l'analyse, la réalisation d'un tel circuit qui peut avoir, pour le sujet, la fonction d'un acte. Jacques Lacan, jouant de l'équivoque *tu es ma femme / tuer ma femme*, soulignera que l'acte du mariage par lequel un homme institue son épouse à une place spécifique n'a cette fonction sociale que parce qu'elle est dénegation essentielle d'une intention meurtrière qui constitue l'interdit fondamental de toute culture, celui que Sigmund Freud a rappelé dans *Totem et tabou*. Ce faisant il souligne la relation essentielle qui existe entre les dimensions Symbolique et Réelle de l'acte : la parole pleine si elle est bien du registre Symbolique a pour le sujet des conséquences Réelles.

Ces journées de l'Ecole de Sainte-Anne ont d'ailleurs pu souligner combien le passage à l'acte dans les psychoses venait conjoindre sur un mode spécifique les registres du Symbolique et du Réel. L'ouvrage de Pierre Legendre, *Le crime du caporal Lortie*, en est une illustration spécifique. Sommé de justifier de son irruption armée dans l'Assemblée Nationale du Québec et du meurtre de 7 membres du gouvernement, le jeune caporal indiquera, « Le gouvernement du Québec avait le visage de mon père ». Si une telle formulation nous arrête, c'est parce qu'elle vient conjoindre, mettre en continuité, deux registres habituellement disjoints. Deux élèves de l'Ecole de Sainte-Anne, Franck Benkimoun et Laetitia Putigny-Ravet, ont pu souligner dans le discours d'une jeune patiente psychotique vivant en doublon de sa sœur et dont ils ont détaillé la prise en charge, la prolifération de formulations qui réalisaient ce type de mise en continuité du Symbolique et du Réel, « Quand mon père venait et puis il entrait aussi dans la conversation, alors j'étais toujours dehors avec ma sœur ». Franck

Benkimoun et Laetitia Putigny-Ravet soulignaient la proximité de ces formulations répétitives avec la figure de style du zeugma. Cette figure vient en effet, sur un mode qui affleure le mot d'esprit, rabattre le sens propre et le sens figuré, comme dans les vers de *Booz endormi* de Victor Hugo : « vêtu de probité candide et de lin blanc », ou encore dans le propos de Pierre Desproges « Il vaut mieux s'enfoncer dans la nuit qu'un clou dans la fesse gauche ». La position des deux sœurs soulignait Franck Benkimoun pouvaient alors être rapprochée de la solidarité de place des deux termes du zeugma. Ces remarques paraissent pouvoir conduire à l'hypothèse que le passage à l'acte dans les psychoses opère une transformation radicale dans l'existence du sujet par le biais d'une telle mise en continuité des deux registres.

Si, poursuivant l'hypothèse de Pierre Legendre, on considère que tout passage à l'acte dans les psychoses a valeur de parricide autrement dit que le passage à l'acte psychotique par excellence est le meurtre du père, on peut constater que tout acte authentique, quelle que soit la structure du sujet, a valeur d'attaque contre le père. On peut en effet souligner que tout acte authentique, en tant qu'il transforme le sujet, réalise une remise en cause de l'ordre Symbolique qui structurait le sujet, c'est à dire de l'ordre Symbolique institué initialement par le père.

Quelques hypothèses topologiques :

Les conséquences topologiques à tirer de cette localisation de l'acte entre Symbolique et Réel sont essentielles pour ce qui concerne une possible écriture borroméenne du passage à l'acte, voire de l'acte en général. Le travail d'Elsa Caruelle-Quilin au cours de ces journées a permis d'avancer des propositions précises dans ce contexte qu'il est difficile de résumer ici. Ce travail souligne la spécificité de ce moment de l'acte en tant qu'il constitue une transformation de la structure du nœud, à même de rendre compte d'une transformation du sujet dans le passage à l'acte psychotique, ce que les psychiatres appellent régulièrement le caractère résolutif de l'acte. Il s'agira de préciser les modalités de cette transformation entre mise en continuité et accouplement des registres du Réel et du Symbolique.

Se soutenant de l'expérience clinique des psychiatres experts auprès des tribunaux Michel Dubec et Daniel Zagury présents lors de ces journées, Elsa Caruelle-Quilin soulignait la régularité des formulations du type « Il fallait que je tue », dans l'après-coup du passage à l'acte psychotique. Elle indiquait combien cette formule peut être entendue comme une positivation de l'interdit fondateur « Tu ne tueras point ». La publication ultérieure du travail de Sabine Chollet et Elsa Caruelle-Quilin permettra de préciser la richesse des avancées qu'elles ont pu proposer.

La position du praticien face à l'acte et l'acte du praticien :

Si l'acte est bien du registre du Réel, une réponse dans le Réel, comme l'indiquait Marcel Czermak en 1984 au cours de son séminaire, les conséquences à tirer pour le praticien en sont essentielles. Le praticien ne peut confondre la place de cet acte – acting-out comme passage à l'acte – avec celle du symptôme ou celle d'une demande déguisée. Le passage à l'acte est fondamentalement sans adresse, sa survenue ne peut venir organiser la demande d'un sujet ou lui permettre de débiter un travail analytique. Les psychiatres le savent bien qui voient régulièrement des patients pris dans cette dimension répétitive de l'acte arriver sur le mode de l'hospitalisation sous contrainte ou de l'injonction de soins, c'est à dire de l'absence de toute demande authentique. Notons cependant combien Maria Paz Florès et Maïmouna Touré, étudiant le cas d'un patient longtemps incarcéré avant d'être reçu en présentation clinique par Jacques Lacan, soulignaient que le terme d'acte régulièrement utilisé par les juristes ne saurait se superposer à son usage par les praticiens, les psychanalystes en particulier. Elles soulignaient également qu'à défaut de toute possibilité de reprise d'aucun acte par ce sujet, c'est l'acte interprétatif tenté par Jacques Lacan au cours de sa rencontre avec ce patient qui venait au premier plan.

Il y a à indiquer combien la survenue d'un acting-out ou d'un passage à l'acte au cours de la cure analytique ne peut guère que signaler une manœuvre transférentielle malvenue, soit de la part de l'analyste comme dans le cas de l'homme aux cervelles fraîches de Ernst Kris, soit sur le mode d'un transfert latéral à la cure. La difficulté porte sur le fait que des enjeux

transférentiels peuvent être repérés comme à l'origine d'un passage à l'acte comme d'un acting-out sans permettre pour autant une interprétation de l'acte. L'acte ici a valeur de signal sans constituer pour autant une demande.

Ces faits concernent aussi bien la clinique institutionnelle que celle de la cure analytique. Corinne Tyszler soulignait la régularité de la survenue d'acting-out dans la clinique adolescente et le risque de voir une pullulation de passages à l'acte succéder à leur interprétation intempestive. Le risque est grand dans toute institution de répondre à l'acte par un autre acte au risque de provoquer une pullulation des passages à l'acte. L'intervention de Corinne Tyszler au cours de ces journées indiquait la valeur d'un repérage différentiel de l'acte à la faveur des coordonnées du transfert. Elle soulignait dans le même temps combien notre terminologie actuelle pouvait se révéler limitée pour qualifier tout type d'agir dans des contextes de prise en charge analytique de patients psychotiques.

Jean-Jacques Tyszler a pu revenir sur ces questions au cours des journées par le biais d'une brève histoire clinique liée à la prise en charge, sur la demande de l'institution scolaire, d'un jeune adolescent dont tout le monde redoutait un passage à l'acte violent. Les soins prodigués à ce jeune adolescent n'avaient pu réellement débiter et permettre une mise à distance du risque de survenue de tels actes que par le biais d'un nouage transférentiel à partir d'un symptôme tout à fait autre, en l'occurrence un bégaiement ancien et discret, dont le peu de gravité aurait pu apparaître anecdotique au regard de celle des actes que ce jeune homme paraissait annoncer. C'est pourtant bien l'accueil de ce symptôme qui permet effectivement l'instauration d'une demande et la mise en place d'un transfert qui faisait passer au second plan la nécessité pour ce jeune adolescent de produire l'acte violent par lequel il semblait envisager de se réaliser. Dans un tel contexte, l'acte du praticien semble bien consister à se détourner du caractère par trop angoissant voire fascinant que peut réaliser l'acte pour se saisir du tableau clinique par un autre fil identificatoire, rappelait ainsi Jean-Jacques Tyszler.

En guise de conclusion, l'acte comme tel et les ratages de l'acte :

Ce parcours de quelques propositions issues des journées annuelles des 8 et 9 octobre 2016 de l'Ecole de Sainte-Anne permettent sur cette question du sujet de l'acte de confirmer ce point essentiel : si l'acte a bien comme effet de déterminer un avant et un après essentiels pour le sujet, alors le sujet de l'acte est bien plus le sujet issu de l'acte que l'auteur de celui-ci. Ce point ne peut manquer d'embarrasser les tribunaux régulièrement confrontés à cette question. Notons également combien il pointe l'antinomie de la dimension du savoir et du registre de l'acte, soulignant combien l'espoir de détenir un savoir qui garantirait la réussite de l'acte avant celui-ci peut constituer la source d'une inhibition spécifique.

Pour conclure ces quelques remarques, on pourra souligner la place spécifique que Jacques Lacan donne dans son enseignement à l'acte analytique. Au cours du séminaire consacré à « La logique du fantasme » qui précède immédiatement celui sur « L'acte psychanalytique », Lacan invite ainsi son ami Jakobson à répondre aux interrogations de ses élèves et pose lui-même une question qui peut paraître inattendue : « Si j'avais une question à poser moi-même au Professeur Roman Jakobson, dit-il, je lui demanderais si lui, dont l'enseignement sur le langage a pour nous de telles conséquences, s'il pense lui aussi que cet enseignement est de nature, chez ceux qui le suivent, à exiger un changement de position radical au niveau de ce qui constitue, disons, le sujet ».

Cette question, les développements du séminaire de l'année suivante permettent d'entendre qu'elle concerne éminemment le registre de l'acte, ce registre nouveau que Lacan tente d'avancer comme essentiel à la théorie analytique. Ici, dans la question à Jakobson, ce serait de l'acte linguistique dont il serait question. Nous avons là une façon de repérer combien Lacan une année avant de s'atteler à cette question de l'acte psychanalytique avait déjà à l'esprit ce registre. On peut en effet tenter d'adapter la formule de Lacan à ce qu'il en est de l'acte analytique : « Est-ce que nous pensons que l'expérience analytique est de nature à exiger, chez ceux qu'elle a formé, un changement de position radical au niveau de ce qui constitue le sujet ? ». Nous avons ainsi une formulation permettant de cerner au plus près la nature de l'acte psychanalytique, de cet acte dont on peut attendre qu'il conduise à des

conséquences de premier plan dans la vie du sujet, pour ce qui concerne les enjeux de son existence.

Cet acte psychanalytique, Jacques Lacan semble bien en faire le paradigme de l'acte comme tel. Au regard de celui-ci, les autres registres de l'agir étudiés au cours de ces journées semblent bien constituer des modalités de ratage de l'acte. L'acte manqué, l'acting-out, le passage à l'acte semblent bien constituer des occasions ratées de prendre acte d'un fait pour le sujet. A l'opposé, l'acte analytique, semble bien constituer la forme exemplaire d'une situation qui a permis au sujet de prendre acte des effets de l'inconscient. La conséquence semble être alors de voir les enjeux de son existence se centrer autour de ceux de la psychanalyse elle-même.